



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26 septembre 2018

[...]

[...]

Concerne : demande d'avis relatif à la possibilité d'utiliser la langue anglaise dans les rapports avec certains administrés.

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 21 septembre 2018, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant en session plénière, a examiné votre demande d'avis reçue par lettre datée du 6 septembre 2018 et relative au cas décrit ci-dessous :

(...) « Le service Etrangers de la commune d'Evere, en région de Bruxelles-Capitale, a notamment pour mission de mettre en œuvre la loi du 15 décembre 1980 relative au statut des personnes étrangères, à l'égard de celles de ces personnes qui résident sur le territoire de la commune.

Nombre de ces personnes ne maîtrisent ni le français, ni le néerlandais. Elles ont par contre régulièrement une certaine connaissance de la langue anglaise. La plupart des membres du service Etrangers ont, eux aussi, une certaine maîtrise de l'anglais. Permettre aux personnes étrangères de s'adresser aux agents communaux en langue anglaise serait donc de nature à faciliter substantiellement la communication entre ces administrés et l'administration.

(...) »

*

*

*

La commune d'Evere est un service local situé dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

Les communications orales entre des agents communaux et des administrés sont des rapports avec des particuliers au sens des LLC.

Conformément à l'article 19, alinéa 1^{er} LLC, tout service local de Bruxelles-Capitale emploie, dans ses rapports avec un particulier, la langue que l'intéressé utilise quand celle-ci est le français ou le néerlandais, à l'exclusion de toute autre langue.

La CPCL estime donc que l'anglais ne peut être utilisé par les agents des services communaux d'Evere dans leurs rapports avec les administrés.

Recevez, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les plus distinguées

Le Président

E. VANDENBOSSCHE